

Réf.	2022	016
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
08/04/2022	21/04/2022	19	12	19

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mmes ARTUS, DELANGUE, DUPONT, JALABERT, et MAINGONNAT
MM. BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, GOBLET, RABY et SCHMIDT.

Absents ayant donné procuration à :
Mme DUVAL a donné pouvoir à M. BRUNEL
Mme JOAO a donné pouvoir à Mme ARTUS
Mme NORDBERG a donné pouvoir à Mme DELANGE
M. JACQUET a donné pouvoir à M. FRAPIER
Mme HENNOCCQ a donné pouvoir à Mme DUPONT
Mme MARCADÉ a donné pouvoir à Mme MAINGONAT
M. LAVAUD a donné pouvoir à M. DEGIVRY

Mme DELANGUE a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12.

VU le compte administratif 2021 du budget principal de la commune, approuvé par délibération du Conseil municipal au cours de cette même séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par **16** voix pour, **2** voix contre (ARTUS et JOAO), **1** abstention (RABY)

DECIDE d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal soit **485 992.85 €** à la section d'investissement pour un montant de **185 992.85 €**, et à la section de fonctionnement pour un montant de **300 000.00 €**.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,
Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20220415-2022_016-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20220415-2022_016-DE
Date de télétransmission : 20/04/2022
Date de réception préfecture : 20/04/2022